

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE REVISION DU PLU DE NURIEUX VOLOGNAT

Par arrêté n°235//2017 du 03 mai 2017, le Président de la Communauté de Communes Haut-Bugey a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Nurieux-Volognat arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 9 avril 2015.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L. 123-1 à L 123-19 et R123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du sur le projet de révision du PLU de Nurieux-Volognat.

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Nurieux - Volognat est soumis à enquête publique
du vendredi 9 juin à 13h00 au lundi 10 juillet 2017 à 18h00 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs

Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de révision du PLU arrêté, le recueil des avis des Personnes Publiques Associées, le bilan de la concertation, l'arrêté ouvrant l'enquête publique. Les données relatives à la prise en compte de l'environnement sont présentées dans le rapport de la présentation. Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L122-1 du Code de l'Environnement. Le dossier ne comporte donc pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

- Commissaire enquêteur titulaire : M. Daniel ROBIN
- Commissaire enquêteur suppléant : M. Bernard SORET

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête:

- sur le site internet de la Communauté de Communes Haut-Bugey: www.cc-hautbugey.fr.
- à la Mairie de Nurieux – Volognat (sur un poste informatique et sous format papier), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Aux jours et heures de permanence du commissaire enquêteur.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes Haut-Bugey, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Nurieux - Volognat, lors des permanences suivantes :

- Le vendredi 9 juin 2017, de 13h00 à 17h00,
- Le mercredi 14 juin 2017 de 9h00 à 12h00,
- Le samedi 24 juin 2017, de 13h00 à 17h00,
- Le vendredi 30 juin 2017, de 13h00 à 17h00,
- Le vendredi 7 juillet 2017, de 13h00 à 17h00,
- Le lundi 10 juillet 2017, de 14h00 à 18h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie de Nurieux-Volognat, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ep-plu-nurieuxvolognat@cc-hautbugey.fr
- par voie postale, adressé au commissaire enquêteur, à la Mairie de Nurieux-Volognat (2 Chemin des Fontaines, 01460 NURIEUX - VOLOGNAT).

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet dans les meilleurs délais.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Nurieux-Volognat et à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet de la Communauté de communes Haut-Bugey.

Après l'enquête publique, les élus de la Communauté de Communes Haut-Bugey pourront approuver, par délibération, le projet de révision du PLU de Nurieux – Volognat.

Informations complémentaires:

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être demandées à la mairie de NURIEUX - VOLOGNAT ou à la Communauté de communes Haut-Bugey.